



université PARIS-SACLAY

NOUVELLE PROCÉDURE POUR LES AVENANTS À LA CONVENTION DE STAGE

Publié le 19 mars 2020

Mis à jour le 17 avril 2020

En raison de l'épidémie COVID-19, et depuis la fermeture de l'université le 16 mars 2020, les modalités du stage ont été modifiées.

Une nouvelle procédure d'avenants à la convention de stage est mis en place à l'UVSQ notamment pour le télétravail des étudiants et des étudiants et le circuit des signatures pour les 3 parties université-entreprise-stagiaire (qui n'ont pas

systématiquement une imprimante et scanner pour se transmettre les conventions de stage et l'avenant).

Vous trouverez les informations actualisées concernant les stages selon l'évolution de la situation :

- la procédure pour la création d'un avenant à la convention de stage via le logiciel **PSTAGE**
- **Foire aux questions - FAQ dédiée aux étudiant(e)s de l'UVSQ pour toute question concernant l'impact de l'épidémie Covid-19 sur leurs études à l'université**

Contacts pendant l'épidémie Coronavirus pour les stages :

- pour le suivi de votre convention de stage et la validation de l'avenant : votre référent.e stage
- pour la réglementation et les urgences, le Service orientation et insertion professionnelle : stage.covid19@uvsq.fr